

Nombre de membres

Séance du Mardi 06 février 2024

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	9+ 2 procurations

Deux mille vingt quatre

Et le six février

Date de la Convocation
30/01/2024

à 17h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,
sous la présidence de Mme Denise GARCIA

Date d'affichage
30/01/2024

Présents : ABRINES André, BRUYENNE Muriel, BAGNIS Jean-Paul, CHAMPETIER Dominique,
De BOURNET Catherine, DEVERNAY Anne-Sophie, GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise,
MARHIC Daniel

Absents excusés : ADAM Marc a donné procuration à GARCIA Denise
JAUZION Bruno a donné procuration à HOFFMAN Françoise
BONNAURE Martin, VIALLE Romain

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

1- Convention autorisation d'accès passage du câble de la fibre optique

Mme le maire fait part au conseil municipal que dans la cadre de la mise en place de la fibre optique une convention de passage pour la parcelle B 1483 doit être signée entre la commune et le syndicat mixte Ardèche Drôme numérique.

Après discussion,

Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer la convention de passage sur la parcelle B 1453.

POUR : Unanimité

2- Création d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion

Mme le maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 10 mai 2021 et dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion, un poste d'agent technique a été créée sur la base de 20 heures hebdomadaires.

Celui-ci se terminant le 09 février 2024, il convient de renouveler ce poste et propose de le passer à 26 heures hebdomadaires, tout en bénéficiant d'une aide de 45 % de la région.

Après discussion, le conseil municipal autorise Mme le maire à effectuer les démarches nécessaires à la création de ce poste.

POUR : Unanimité

3- Ouverture de crédit pour travaux en investissement avant vote du budget

Le conseil municipal décide une ouverture de crédit avant le vote du budget 2024.

Le compte 168758 sera ouvert pour la somme de 3 397.94 € correspondant à des travaux d'électrification établi par le SDE 07 sur les années antérieures.

Les travaux d'enfouissement de lignes électriques et Télécom, route du souvenir ont commencé en début d'année, il convient de régler les acomptes demandés par le SDE 07, imputable au compte 238 pour la somme totale de 11 305.10 €.

POUR : Unanimité

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré 6 février 2024
Le Maire, Denise GARCIA



MAIRIE
DE GROSPIERRES
07120
Tél. 04.75.39.67.17
Fax 04.75.39.09.4

Nombre de membres

Séance du Mardi 06 février 2024

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	9+ 2 procurations

Deux mille vingt quatre

Et le six février

Date de la Convocation

30/01/2024

à 17h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de Mme Denise GARCIA

Date d'affichage

30/01/2024

Présents : ABRINES André, BRUYENNE Muriel, BAGNIS Jean-Paul, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET Catherine, DEVERNAY Anne-Sophie, GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, MARHIC Daniel

Absents excusés : ADAM Marc a donné procuration à GARCIA Denise
JAUZION Bruno a donné procuration à HOFFMAN Françoise
BONNAURE Martin, VIALLE Romain

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

4- Convention d'assistance technique pour l'assistance à l'exploitation des systèmes d'assainissements collectifs (SATESE) avec le département

Mme le maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention établie avec le département pour le suivi des stations d'épurations. Cette convention établie pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Après discussion, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la dite convention.

POUR : Unanimité

5- Convention de mise à disposition du service mutualisé de police intercommunale

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition du service mutualisé de police intercommunale avec la communauté de communes des gorges de l'Ardèche et autorise Mme le maire à la signer.

POUR : Unanimité

6- Convention stérilisation chats errants avec 30 millions d'amis

Le conseil municipal autorise Mme le maire à signer la convention avec 30 millions d'amis pour l'année 2024 sur la base de 10 chats, moyennant une participation de 450 €.

POUR : Unanimité

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré 6 février 2024
Le Maire, Denise GARCIA



MAIRIE
DE GROSPIERRES
07120
Tél. 04.75.39.1
Fax 04.75.39.